



Saisie bancaire Main levée notariée

Par **thierry10**, le **10/02/2019** à **17:07**

Bonjour
Il y a quelques jours en consultant mon relevé bancaire j'ai eu la surprise de constater une main levée notariée de 300 euros.
J'ai immédiatement contacté ma banque pour en savoir davantage et en apprenant le nom du notaire à l'origine de cette demande j'ai compris que c'était en rapport avec la vente de ma maison il y a 8 ans.
J'ai conservé les documents de cette époque et j'ai trouvé celui-ci. Ma question est simple, malgré ce document peut-on huit ans effectué une saisie bancaire pour main levée.
100421901
2012 D N° 8307
Volume : N°
Radié totalement le 02/08/2012 en marge de la formalité publiée le 02/12/2003
Vol 2003 V N° 2076, de ses renouvellements et modificatifs éventuels, à la conservation des Hypothèques de TROYES 1ER BUREAU
Droits : Néant
Salaires : 65,00 EUR
TOTAL : 65,00 EUR
Le Conservateur,
Michel XXXXXXX
nu : Soixante-cinq Euros
L'AN DEUX MILLE DOUZE,
LE VINGT SEPT JUIN
A TROYES (Aube), XX rue XX, en l'Office Notarial ci-après
nommé,
Maître X, soussigné, Notaire associé de la Société
Civile Professionnelle - Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à TROYES (Aube),
X rue X
A DRESSE EN LA FORME AUTHENTIQUE LE PRESENT ACTE
CERTIFIANT ET ATTESTANT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2441 TROISIEME
ALINEA DU CODE CIVIL L'ACCORD DONNE PAR LE CREANCIER TITULAIRE DE
LA CREANCE GARANTIE PAR L'INSCRIPTION DE PRIVILEGE CI-APRES
RELATEE A SA RADIATION.
INDICATION DES REFERENCES DU PRIVILEGE
Inscription de privilège de prêteur de deniers prise au premier bureau des hypothèques de TROYES
Le 2 décembre 2003
Volume 2003 V Numéro 2076.
Ainsi qu'il résulte du bordereau ci-après